

## DOSSIER DE PRESSE

Jeudi 2 juin 2016

# L'ARS Bretagne fait campagne pour une pratique responsable de la pêche à pied de loisir... en toute sécurité sanitaire

Le littoral breton offre de très nombreuses possibilités de s'adonner à la pêche à pied de loisir. Très prisée des bretons (ils sont 40 % à déclarer la pratiquer) et des touristes, cette activité n'est pas sans risque. En effet, la consommation du produit de la pêche, si elle provient de secteurs insalubres ou temporairement contaminés, peut avoir des conséquences sur la santé.

Pour une pratique responsable, il est donc indispensable de s'informer avant d'aller pêcher. L'ARS Bretagne, en charge du contrôle sanitaire des zones de pêche à pied de loisir, diffuse les recommandations de bonnes pratiques. Elle s'appuie, depuis 2013, sur le site [www.pecheapied-responsable.fr](http://www.pecheapied-responsable.fr), créé en partenariat avec l'Ifremer. Aujourd'hui, elle va plus loin en lançant une vaste campagne d'information et de sensibilisation sur ce thème.

### La pêche à pied n'est pas sans risque

La consommation de coquillages ramassés peut poser des problèmes sanitaires souvent peu connus ou sous-estimés par les pêcheurs à pied de loisir. Par leur activité de filtration, certains coquillages concentrent les pathogènes qui peuvent être présents dans l'eau et les sédiments. La contamination microbienne du milieu marin résulte des apports des activités terrestres vers la mer (rejets urbains, industriels ou agricoles). Aussi, la consommation de coquillages, s'ils proviennent de secteurs insalubres ou temporairement contaminés, peut avoir des conséquences sur la santé : gastroentérites d'origine virale (majoritairement aux norovirus) et dans une moindre mesure des hépatites A. Les coquillages peuvent également être contaminés temporairement par des toxines potentiellement produites par certaines espèces de microalgues (phytoplancton), produisant des effets diarrhéiques ou neurologiques chez le consommateur.

La quantification de l'impact sanitaire réel sur la population est cependant délicate en raison d'une sous-déclaration des cas de pathologies.

#### Contacts Presse :

##### ARS Bretagne - Pôle communication

Aurélien Robert – Chargé de communication  
02 22 06 72 64 – [aurelien.robert@ars.sante.fr](mailto:aurelien.robert@ars.sante.fr)

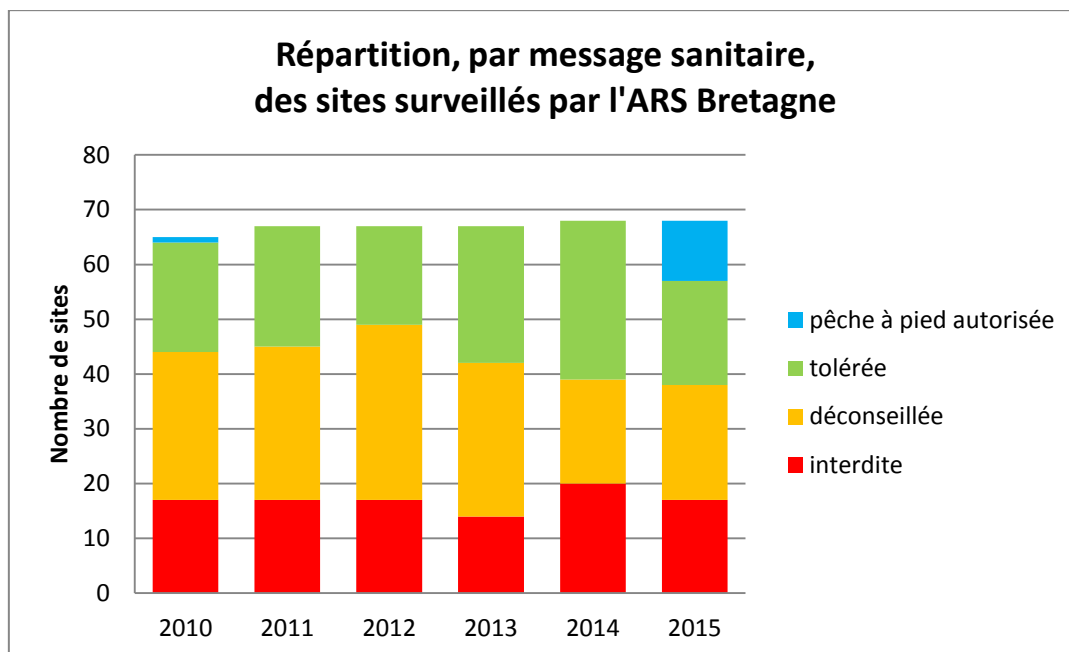
##### Communication Ifremer Bretagne

Johanna Martin – Chargée de communication  
02 98 22 40 05 – [johanna.martin@ifremer.fr](mailto:johanna.martin@ifremer.fr)

## L'ARS Bretagne surveille la qualité des gisements de pêche à pied récréative...

Il n'existe pas de classement sanitaire officiel des zones de pêche à pied de loisirs. Toutefois, afin d'évaluer la qualité sanitaire globale des gisements non classés pour les professionnels, l'ARS Bretagne établit un suivi sanitaire sur les sites faisant l'objet d'une fréquentation habituelle par les amateurs de pêche à pied, selon des règles adaptées du classement des zones professionnelles. Des dispositions conformes à la position du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique.

Ainsi 68 sites sont contrôlés mensuellement en Bretagne. Les gisements naturels sont désormais classés selon leur qualité et certains sites font aussi l'objet de fermeture temporaire ou permanente.



## ...et l'Ifremer surveille la qualité sanitaire des gisements de pêche à pied professionnelle

L'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) a notamment pour mission la surveillance sanitaire des zones de production de coquillages exploitées par les professionnels. Le REMI (REseau de contrôle Microbiologique des zones de production conchylicole) permet de classer ces zones en 3 catégories en fonction de leur qualité sanitaire : A (bonne qualité), B (qualité moyenne) et C (mauvaise qualité). Ce classement concerne les bivalves, fousseurs ou non, ainsi que certaines espèces de gastéropodes, échinodermes et tuniciers.

Les gisements naturels suivis pour une activité professionnelle peuvent également être fréquentés par des pêcheurs à pied de loisir. La pêche récréative y est alors autorisée sans restriction sur les zones classées A. Elle peut être tolérée en zone B, sous réserve d'une information du consommateur (sur la cuisson notamment). La pêche à pied de loisir est interdite en zone classée C.

L'Ifremer met également en œuvre des réseaux de surveillance spécifique à la contamination chimique (Réseau d'Observation de la Contamination Chimique - ROCCH) et des phycotoxines (REseau de surveillance du PHYtoplancton et des PHYcotoxines - REPHY).

## L'ARS Bretagne et l'Ifremer informent

Les maires sont chargés d'informer la population sur les résultats (affiche sur site). En parallèle, depuis 2013, l'information sur la qualité sanitaire des sites de pêche à pied est disponible sur internet. En effet, le site internet [pecheapied-responsable.fr](http://pecheapied-responsable.fr), porté par l'ARS Bretagne et l'Ifremer permet aux pêcheurs de s'informer :

- en consultant des fiches (par secteurs de pêche suivis) via l'onglet "ETAT des sites de pêche". Elles renseignent sur la qualité microbiologique moyenne. Elles sont mises à jour deux fois par an ;
- en vérifiant qu'il n'existe pas d'interdiction temporaire de pêche sur le secteur de pêche via l'onglet "ALERTE" (actualisé en temps réel dès la parution d'un arrêté municipal ou préfectoral) ;
- en se renseignant sur les réglementations des pratiques (périodes de pêche, quotas, tailles des prises...) dans l'onglet "*Tout savoir sur la pêche à pied*".

[www.pecheapied-responsable.fr](http://www.pecheapied-responsable.fr) répertorie ainsi 102 sites de pêche à pied de loisir en Bretagne. Moins d'un tiers des sites sont interdits à la pêche de façon permanente, d'autres sites peuvent faire l'objet d'interdictions temporaires.

En mai 2016, le site fait peau neuve et gagne en lisibilité. Il s'adapte désormais automatiquement à la taille de l'écran (ordinateur, tablette ou un smartphone).

D'autres nouveautés sont en cours de développement comme un rapport par département qui va paraître début juin et une enquête sur les plages et via un questionnaire en ligne pour toujours améliorer la communication vers les usagers ("Aidez-nous à vous aider !" : <http://www.pecheapied-responsable.fr/Questionnaire>).

## 2016 : une campagne de communication régionale...

Pour promouvoir ce site, à l'approche des périodes de grandes marées estivales prévues à partir de juin, l'ARS Bretagne a souhaité "faire campagne" pour une pratique responsable de la pêche à pied de loisir, en toute sécurité. Son slogan : "**La pêche est bonne ! En êtes-vous sûr ?**"



**LA PÊCHE  
EST BONNE !  
EN ÊTES-VOUS SÛR ?**

**Ne gâchez pas votre plaisir !**  
Vérifiez la qualité sanitaire  
des zones de pêche à pied.

**pecheapiedresponsable.fr**

**RESPON**nable  
ars  
Agence Régionale de Santé  
Bretagne

Cette campagne s'appuie sur un dispositif média qui repose sur la presse quotidienne régionale (ouest-France, et le télégramme) afin de toucher tous les Bretons. Des achats d'espaces dans la presse papier, en ligne et mobile sont programmés les week-ends de grandes marées, soit les 4, 5 et 6 juin ; les 19, 20 et 21 août ; les 16, 17, 18, 19 et 20 septembre et les 15, 16, 17 et 18 octobre.

En complément de la presse régionale, une campagne facebook est également prévue et a démarré depuis le 14 mai 2016.



**La pêche est bonne ! En êtes-vous sûr ?**

**Ne gâchez pas votre plaisir !**

*Pour pratiquer votre loisir préféré sans risque, vérifiez la qualité sanitaire des zones de pêche à pied*

*Pecheapied-responsable.fr*



**Si vous pêchez au mauvais endroit, préparez-vous à déguster !**

**Ayez le bon réflexe pour votre santé.**

*Pour pratiquer votre loisir préféré sans risque, vérifiez la qualité sanitaire des zones de pêche à pied. Pecheapied-responsable.fr*



**Une mauvaise pêche peut vous couper l'appétit...**

**Partez à la pêche aux infos avant la pêche à pied !**

*Pour pratiquer votre loisir préféré sans risque, renseignez-vous sur la qualité sanitaire des zones de pêche à pied.*

*Pecheapied-responsable.fr*

## Annexe : les règles de bonnes pratiques

Afin de limiter les risques sanitaires et de préserver l'environnement, il faut respecter quelques précautions simples :

- S'INFORMER sur la qualité sanitaire des sites sur lesquels on veut pêcher ;
- respecter les interdictions de pêche en vigueur, qu'elles soient permanentes ou temporaires (arrêtés préfectoraux et municipaux) ;
- respecter les réglementations sur les tailles, les quantités et les périodes des captures, le marquage des espèces ;
- se renseigner sur les horaires de marée et les conditions météorologiques ;
- limiter la quantité de coquillages pêchés à ce qui pourra être consommé le jour même ;
- après la pêche, conservez les coquillages au frais et les consommez rapidement car leur qualité peut vite se dégrader ;
- préserver le milieu marin (remettre les cailloux en place, reboucher les trous, utiliser les outils appropriés autorisés ...).